



Appel  
urgent  
avril 2022  
Écrire avant  
le 7 mai

## RD Congo

La RDC -2 344,858 km<sup>2</sup>- est dirigée par F. Tshisekedi. La capitale est Kinshasa. La population comptait 89,56Mio d'habitants en 2020.

Peine capitale /Torture :  
OUI

Partie au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la RDC a ratifié la Convention contre la torture et l'OPCAT en 2006.

Le 5 octobre 2021, Amnesty énonçait ses préoccupations sur l'état de siège, devant le Conseil des droits de l'homme de l'ONU, vu « une forte augmentation des atteintes aux droits humains et un accès à la justice [] drastiquement réduit ».

Nous vous invitons à adresser une copie du modèle de lettre ci-joint aux autorités dont l'adresse se trouve sur la lettre, ou **directement** sur le site de la Présidence de la République.  
Affranchir à 2,46€ pour l'international.

ACAT Belgique, Rue Brogniez 44, 1070  
Bruxelles  
acatbelgique@gmail.com/www.acat.be



(Dodo sur Twitter)

« C'est pourquoi Dieu l'a exalté et lui a donné le Nom qui est au-dessus de tout nom [...] » (Ph 2,9-10)

Mumbere Ushindi, *alias* Dodo, du mouvement citoyen Lutte pour le changement (Lucha), est décédé le 24 janvier 2022, à l'hôpital de Beni. Un agent des forces de défense et de sécurité congolaises (FDS) lui a tiré une balle dans l'abdomen à bout portant au cours de la répression d'une journée « ville-morte ». C'est le troisième militant de Lucha tué à Beni en trois ans, par les FDS. Il n'avait que 22 ans !

La mort du jeune homme survient dans un contexte sécuritaire explosif. Soldats et agents armés patrouillent dans les rues de Beni depuis le 23 janvier 2022 et Lucha annonce cinq journées « ville-morte ». Narcisse Mukeba, Commissaire supérieur, maire de Beni depuis l'instauration du « siège », et le Commissaire principal, Jean-Sébastien Kahuma Lemba, avaient averti : « *Les manifestants ne reverront plus les membres de leur famille* ». Il s'agissait clairement de menaces envers tous les adhérents à Lucha, doublées d'un blanc-seing aux FDS, autorisés à user la violence pour « mater » les manifestants.

Les responsables de meurtres de militants de Lucha bénéficient d'une totale impunité : à ce jour, l'auteur du tir ayant tué Obadi Muhindo fin novembre 2019 n'a jamais été trouvé. Le seul policier condamné à une peine de prison pour le meurtre de Freddy Kambale, le 21 mai 2020 s'est évadé de la prison de Kangwayi le 20 octobre 2021. Le Colonel François Kabeya, partiellement responsable de la mort de Freddy Kambale, désormais maire de Goma, n'a jamais été poursuivi.

### État de siège à l'Est de la RDC

Sans notification aux Nations unies -comme le prévoit l'article 4 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques-, le 3 mai 2021 le Président Tshisekedi décrétait l'état de siège dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri, afin « *d'endiguer [les] menaces graves et de sécuriser les populations et leurs biens* ». Les deux provinces orientales sont en proie à des conflits depuis plus de 25 ans, avec 122 groupes armés actifs sur leur territoire. L'un des enjeux de ces conflits est le contrôle des minerais dont regorge la région. En vertu de l'ordonnance de mai 2021, les provinces sont administrées par des officiers militaires et

policiers, nommés par le Président de la République. Remplaçant les civils, ils assument les fonctions de gouverneurs, bourgmestres et administrateurs, habilités à perquisitionner les domiciles jour et nuit, interpellier quiconque perturbe l'ordre public, ou à interdire publications et réunions « portant atteinte à l'ordre public ». Les civils sont poursuivis devant des tribunaux militaires, en violation des normes régionales et internationales.

Le gouverneur du Nord-Kivu, le Lieutenant-général **Constant Ndima**, ex-chef de la rébellion du Mouvement pour la libération du Congo (MLC) -soutenu par l'Ouganda- est surnommé « *Effacer le tableau* » depuis l'opération éponyme de sinistre mémoire qu'il a dirigée en Ituri en 2002. En Ituri, son collègue **Johnny Luboya**, ex-chef des renseignements militaires du Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD-Goma) -soutenu par le Rwanda-est soupçonné de nombreuses exactions commises par le RCD-Goma contre des civils, notamment des violences sexuelles et exécutions extrajudiciaires dans les régions sous son contrôle.

L'état de siège est régulièrement prorogé par la Présidence de la République. Lors de son discours à l'Assemblée générale des Nations unies, le 21 septembre 2021, M. Tshisekedi a indiqué que cette mesure ne serait levée que lorsque les conditions qui l'ont favorisée, disparaîtraient. Malgré l'instauration d'une administration militaro-policrière, les conditions sécuritaires ne s'améliorent pas. Au contraire. Les exactions des Forces démocratiques alliées (Allied Democratic Forces, ADF-Nalu ougandais) se sont intensifiées au Nord-Kivu, gagnant le territoire d'Irumu (Ituri). Au Nord de Bunia, les clashes entre Forces armées de la RDC (FARDC) et le groupe Coopérative pour le développement du Congo (CODECO) ont créé un climat d'insécurité grandissant. *Des statistiques révèlent que 1100 personnes ont été tuées de mai à août 2021, deux fois plus de massacres que les quatre mois précédents*. Les affrontements ont provoqué 1,8 million de déplacés internes au Nord-Kivu et 1,7 million en Ituri mi-août 2021. L'insécurité a explosé à Beni, Bunia et Goma : violences sexuelles et meurtres, plus de 300 cambriolages en septembre 2021 commis par des hommes armés, la plupart en uniforme de l'armée congolaise ! D'autre part, l'état de siège s'est avéré si peu efficace que, fin 2021, le président a autorisé l'armée ougandaise à combattre l'ADF-Nalu sur le territoire congolais  
(ACAT France)